

session du Parlement, la question du nombre de sièges dont le prochain Parlement sera composé.

Cette question a alors suscité un grand débat. Nous avons adopté une méthode différente et une nouvelle façon d'envisager la division du gâteau que représente le Canada selon ses provinces et ses territoires. Après toutes ces discussions, tous ces discours, tous ces débats en comité et tous les efforts qu'ont déployés les députés d'en face, en particulier ceux qui viennent de la Colombie-Britannique pour obtenir un répartition juste dans cette province, il se trouve que c'est seulement maintenant que le Parlement est saisi de ce bill. Cela me paraît absolument incroyable.

● (1740)

Je trouve incroyable que le solliciteur général (M. Fox) aille à la télévision blâmer l'opposition de retarder l'adoption des projets de loi et que le gouvernement nous fasse étudier des bills comme celui-ci les derniers jours de la session. Cela ne fait qu'illustrer à quel point le gouvernement tient au crédit du solliciteur général auprès des Canadiens.

Au cours de la dernière session nous avons décidé après tous les travaux que j'ai déjà mentionnés que le nombre de députés du Parlement devrait passer de 264 à 282. On ne doit pas oublier que selon l'ancien règlement, des 264 députés 26 devaient représenter la Colombie-Britannique. Quand je suis revenu ici je me suis rendu compte avec surprise que l'on avait présenté une formule pour faire passer le nombre de députés à 280 et que la Colombie-Britannique, qui a connu une croissance plus rapide que n'importe quelle autre province du pays, n'aurait quand même que 26 députés à la Chambre. C'est à ce moment que je me suis mis à lutter pour tâcher de faire modifier la nouvelle répartition avec l'aide de mon ami de Calgary-Centre qui vient également d'une province qui croît rapidement et qui s'inquiétait des résultats que donne cette formule. Après avoir tenu des discussions, nous avons accepté une liste qui prévoyait 95 sièges pour l'Ontario et 75 pour le Québec. Je comprends très bien les arguments présentés par...

[Français]

... les députés de la belle province de Québec aujourd'hui parce que je sais que la formule pour cette distribution à l'égard de la province d'Ontario et de la province de Québec est exactement la même que pour les grandes provinces du Canada. Si l'on veut changer la situation en Ontario il faut la changer absolument au Québec.

[Traduction]

La Nouvelle-Écosse 11, le Nouveau-Brunswick 10, le Manitoba 14, la Colombie-Britannique 28, les Territoires du Nord-Ouest 2. Il n'y a personne à la Chambre qui ne reconnaisse la nécessité d'un siège supplémentaire pour les Territoires du Nord-ouest, compte tenu de la somme de travail inhumaine qui incombe au député qui représente cette région. Le Yukon 1, l'Île-du-Prince-Édouard 4. Nous n'aurons jamais au Canada le suffrage par tête tant et aussi longtemps que nous appliquerons la règle qui détermine un niveau minimal pour la représentation de chaque province. Je ne m'oppose pas à cette situation. La Saskatchewan 14, l'Alberta 21, Terre-Neuve 7, ce qui fait un total de 282.

Un grand nombre de députés de la Chambre ont exprimé de sérieuses réserves quant à l'augmentation du nombre de députés à 282 en tenant compte de tous les frais supplémentaires et

Représentation de l'Ontario

de toutes les adaptations qu'il faudrait faire. Nous sommes cependant saisis d'un bill qui veut porter ce nombre à 283 et nous savons que s'il est adopté, il faudra un député de plus du Québec, un autre de l'Ouest, un ici et un là. Monsieur l'Orateur, les députés d'en face ont ouvert la boîte de Pandore en présentant maintenant un bill de ce genre au Parlement.

Je comprends le désespoir des députés du nord de l'Ontario, quel que soit leur parti. Il suffit de consulter les chiffres des élections de 1974 dans le guide parlementaire. Je ne me préoccupe pas de savoir qui a été élu. Je constate simplement qu'en 1974, par exemple, il n'a fallu que 9362 voix pour élire un de mes amis, l'incomparable député de Broadview (M. Gilbert). A Spadina, il a fallu 9273 voix pour élire le député de cette circonscription, et à Trinity, il en a fallu 10,683. Je ne veux nullement calomnier ces députés. Il suffit de se rendre dans le nord de l'Ontario pour constater que les problèmes de transport et la rigueur de l'hiver doivent être pris en considération; nous remarquons qu'à Sudbury, il a fallu plus de 23,000 voix pour élire le député de cette circonscription, qu'à Parry Sound-Muskoka, il en a fallu 14,030, à Nickel Belt, il en a fallu 17,000 et à Lanark-Renfrew-Carleton, il en a fallu 18,000. Monsieur l'Orateur, pourquoi faudrait-il presque deux fois plus de voix pour élire un député dans le nord de l'Ontario qu'il n'en faut pour en élire un dans le centre de Toronto? C'est là un litige que beaucoup de députés ont toujours soulevé à propos de cette formule. Mais nous devrions en débattre avec la commission. Il est bien certain que celle-ci est uniquement composée de rustauds et de larbins désignés par le gouvernement...

Des voix: Oh!

M. Johnston: Les députés d'en face n'ont pas à contester cette description, sinon, ils n'auraient pas présenté ce bill. Le bill à l'étude est une critique des plus accablantes de la Commission et du remaniement. J'ai beaucoup de sympathie pour les députés néo-démocrates qui favorisaient des commissions apolitiques. Quoi qu'en pensent certains, la décision a été prise par le Parlement il y a longtemps. La première commission de la Colombie-Britannique nous a donné la circonscription d'Okanagan-Kootenay. Depuis ce temps, je n'ai jamais eu beaucoup d'estime pour elle personnellement. Mais si nous voulons modifier le principe et en revenir aux vieux trucs du découpage électoral, alors qu'on découpait les provinces dans une arrière-salle, soyons au moins honnêtes et faisons-le au moyen d'un bill. Mais ne condamnez pas la commission ni le système en présentant un tel projet de loi au Parlement.

Je voudrais vous présenter encore quelques statistiques. Dans Sudbury, le candidat qui est arrivé deuxième a obtenu 13,200 voix. Dans Parry Sound-Muskoka, le deuxième a remporté 11,000 voix. Dans Nickel Belt, le deuxième a obtenu 13,000 voix et dans Lanark-Renfrew-Carleton, le deuxième, 13,000 voix. Donc, il est possible d'arriver au deuxième rang dans le nord de l'Ontario, tout en ayant obtenu plusieurs milliers de voix de plus que le candidat élu dans le centre de Toronto. C'est là qu'est le scandale et c'est là le problème que la Commission aurait dû régler. Mais elle ne l'a pas fait.

On ne peut que penser que les membres de la Commission font partie de ces gens qui, lorsqu'ils regardent autour d'eux, du haut de la tour du CN à Toronto, pensent qu'ils ont vu non seulement tout le Canada, mais tout l'Ontario. C'est cela le problème que nous avons aujourd'hui, mais il ne devrait pas en